



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
Réunion du Conseil Municipal
8 septembre 2020 – 20h30.

DEL_2020_09_1

DÉSIGNATION REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS

Madame Corinne HARALAMBON ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de nommer M. Jean-Claude LALANNE représentant de la commune de Cazères-sur-l'Adour à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la communauté et ses communes membres.

DEL_2020_09_2

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PCS DU CDG40 - MISE A JOUR DU PCS ET DU DICRIM + EXERCICE D'APPROPRIATION DES DOCUMENTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à :

- Signer la convention d'adhésion au service PCS avec le Centre de gestion des Landes pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).
- Intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DEL_2020_09_3

CRÉATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL HEBDOMADAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la création d'un marché communal hebdomadaire, le vendredi de 16h30 à 22h ;
- Autorise le Maire ou son représentant à définir par arrêtés les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

DEL_2020_09_4

BÂTIMENTS COMMUNAUX - Travaux divers

Salle de réunion :

Monsieur Christian GUIDEZ, adjoint en charge des bâtiments, présente un devis relatif à la fourniture et à la pose de matériels de protection incendie et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis suivant :

- PROMAT Incendie, fourniture et pose de matériel protection incendie pour le site : salle de réunion, d'un montant de 332,98 euros HT, soit 399,58 euros TTC.

Logement « de la Poste »

Monsieur Christian GUIDEZ, adjoint en charge des bâtiments, présente 3 devis relatifs à la fourniture d'un volet roulant à motorisation solaire et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis suivant :

- MONSIEUR STORE, fourniture d'un volet roulant à motorisation solaire pour le logement « de la Poste », d'un montant de 557,05 euros HT, soit 668,46 euros TTC.

DEL_2020_09_5**BÂTIMENTS COMMUNAUX - Prise en charge travaux isolation thermique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer, avec la société ISOLARITE, la convention d'incitation à la réalisation de travaux d'économie – énergie et amélioration de l'habitat – financés par le dispositif des certificats d'économies, ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

DEL_2020_09_6**LOTISSEMENT COMMUNAL « LES PALOUMAYRES » - Dénomination des rues**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les dénominations suivantes :
 - Rue des Bruyères
 - Rue des Ramiers
 - Rue des Genêts
 - Impasse des Chênes
- Charge Madame le Maire de communiquer cette information aux services concernés.

DEL_2020_09_7**DEMANDE DE SUBVENTION : MOTO CLUB**

Monsieur Michel AGEZ ne participe pas au vote

Madame le Maire fait part de la demande de subvention formulée par l'association Moto Club de Cazères-sur-l'Adour et demande à l'assemblée de se prononcer :

Association / organisme	Votants	Résultat du vote	Montant attribué
Moto Club	13	13 pour	350 €

DEL_2020_09_8**FINANCES : BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE la décision modificative détaillée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	- 5 000,00		
6218 (012) : Autre personnel extérieur	5 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

DEL_2020_09_9**FINANCES : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL
DÉCISION MODIFICATIVE REGULARISATION DEVIS REGIE EAU**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE la décision modificative détaillée ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
3555 (040) : Terrains aménagés	9 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	9 000,00
	9 000,00		9 000,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
605 (011) : Achats matériels, équipements	9 000,00	71355 (042) : Variation des stocks de terrains ...	9 000,00
...	9 000,00		9 000,00
Total Dépenses	18 000,00	Total Recettes	18 000,00

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, **DECIDE**, par 13 voix pour et 1 abstention (M. Lescouzère Lilian) :

- **D'APPROUVER** le projet de restauration des 3 sculptures : St Jean-Baptiste, St Barthélémy, St Joseph et des consoles ;
- De **SOLLICITER** l'aide de l'Etat-Ministère de la culture ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel, proposé par l'Etat - Ministère de la culture - DRAC Nouvelle Aquitaine-conservation régionale des monuments historiques, soit :
 - Montant de la dépense subventionnable : 6 650 € HT ;
 - Participation de l'Etat-Ministère de la culture, 30 % du montant subventionnable : 1 995 €
 - Participation de la commune 5 985 € (compris TVA) réalisée par l'autofinancement.
- De **S'ENGAGER** à réunir tous les financements nécessaires à l'exécution du projet TTC sur le budget N de la commune et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage ;
- De **PRECISER** que la commune a la libre disposition et est propriétaire des objets mobiliers concernés ;
- De **PRECISER** que la commune récupère la TVA et qu'elle s'engage à la préfinancer ;
- De **PRECISER** que le SIRET de la commune est : 21400080400010 ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif au projet et à transmettre le RIB de la commune à la DRAC-Nouvelle Aquitaine pour le versement de la subvention.

DIVERS/INFORMATIONS

- Madame le Maire fait part au conseil municipal du protocole « Covid 19 » établi à l'attention des utilisateurs de la salle de réunion.
- Une réunion d'information sur la mise en place de séances d'initiation à l'informatique est organisée le vendredi 18 septembre, à 9h30, à la médiathèque.
- Madame le Maire et ses adjoints rendent compte des différentes réunions et rendez-vous organisés depuis la dernière réunion du conseil municipal :
 - Rencontre pour l'installation d'un pylône pour la société FREE. Dossier en suspend car possible doublon avec le projet déjà en cours.
 - Gestion des déchets : les élus municipaux (Maire, Adjoints et Conseillers) sont légitimes à intervenir auprès des usagers et à les sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.
 - Réunions organisées par la Communauté de Communes.
- Madame Haralambon, adjointe au Maire, fait part de la création de l'association « L'Instant Libellule », ayant pour objet de « faire découvrir, d'informer, de transmettre et de promouvoir, auprès de tout public, des techniques et pratiques relevant du bien-être, du mieux-être, de la prévention de la santé, du développement personnel et de l'éveil spirituel, dans le respect de la déontologie propre à chaque discipline. Elle s'appuie sur une dynamique d'échange, d'entraide, de partage et de mise en réseau des professionnels acteurs de ces pratiques et de façon laïque. ». Madame PAMPHILE, qui est à l'origine de ce projet, souhaiterait disposer de la salle de réunion communale pour l'organisation de séance yoga du rire, de 19h30 à 20h30 soit le lundi, soit le jeudi. Le conseil municipal est favorable à cette mise à disposition les jeudis. Un exemplaire du protocole « Covid 19 » lui sera remis pour signature.
- Madame Laure Casanave, Présidente du SIVU scolaire, informe sur les divers protocoles établis pour la rentrée scolaire et sur les difficultés rencontrées lors de la mise en place de cette nouvelle organisation.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-trois heures et trente-cinq minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 15 septembre 2020.

Le Maire,
Anne-Marie-MOUCHEZ